# Demande de financement pour un stage effectué en Suisse et soutenu par la Communauté du savoir en 2019

# cid:c8b99d20a2579dbea264da936944038b2e5e6308@zimbra

# **CAMPUS TRANSFRONTALIER**

# **Dossier de candidature**

La présente demande de subvention est adressée au Secrétariat de la Communauté du savoir à l’adresse Email suivante : [info@communautedusavoir.org](mailto:info@communautedusavoir.org)

Elle est complétée en intégrant les critères mentionnés dans le règlement d’attribution qui figure ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
| Coordonnées du stagiaire bénéficiaire | |
| Nom et prénom |  |
| Date de naissance |  |
| Adresse postale permanente |  |
| Téléphone |  |
| Adresse de messagerie |  |
| Etablissement français d’immatriculation du stagiaire (seuls les étudiants inscrits dans un établissement français partenaires de la Communauté du savoir sont éligibles) | UTBM  ENSMM  UFC |
| Etablissement suisse d’accueil du stagiaire | UniNE HEIG-VD HE-Arc HEP-BEJUNE |

|  |  |
| --- | --- |
| Coordonnées du responsable du stage dans l’établissement d’accueil | |
| Nom et prénom |  |
| Téléphone |  |
| Adresse de messagerie |  |
| Etablissement / Composante / Service |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Données concernant le stage | |
| Intitulé du stage |  |
| Thématique de rattachement (telle que priorisée par la Cds) | Thématique : Cliquez pour choisir |
| Date de début et de fin du stage | Du : Cliquez ici pour entrer une date.  Au : Cliquez ici pour entrer une date. |
| Objectif(s) pédagogique du stage |  |
| En quelques lignes, expliquez votre motivation à effectuer ce stage dans l’établissement choisi et ce que cela vous apportera. |  |
| Bref descriptif des activités prévues |  |
| Votre stage vous rapportera-t-il des ECTS ? Si oui, combien ? |  |
| Montant de la bourse demandé  *La bourse de la Communauté du savoir est attribuée pour une durée minimum de 2 mois et à hauteur de 500 CHF /mois pour un maximum de 2000 CHF* | CHF 1000  CHF 1500  CHF 2000 |

**Document obligatoire à transmettre en annexe du dossier de demande** **:** Convention de stage

# **Règlement d’attribution d’une bourse de stage dans le cadre de la Communauté du savoir**

### Décision d’attribution de la bourse de stage

* Une décision d’attribution est rendue par voie écrite par le Secrétariat de la Communauté du savoir sur la base du dossier de candidature complet ;
* Aucun financement ne peut être octroyé avant la décision d’attribution ;

### Critères d’éligibilité de la bourse de stage

* L’étudiant est rattaché dans l’un des 3 établissements français partenaires de la Communauté du savoir et effectue son stage dans l’un des quatre établissements suisses;
* Le stage s’inscrit dans l'une des deux thématiques transversales jugées prioritaires par le réseau, en référence aux enjeux de l’Arc jurassien et aux objectifs stratégiques des établissements membres :
* Société et industrie 4.0
* Nouveaux enjeux territoriaux (enjeux énergétiques, de mobilité, d’aménagement du territoire…)
* L’étudiant n’a pas déjà bénéficié d’une bourse de stage de la Communauté du savoir ;
* Le stage est d’une durée au minimum égale à 2 mois
* Le financement par la Cds prend fin au plus tard au 31.12.2019;
* **Une convention pédagogique doit être transmise en annexe de la présente demande de financement ;**

### Objet et montant du financement

* La bourse de la Communauté du savoir constitue un soutien financier mensuel destiné à couvrir tout ou partie des frais de transports, ainsi que les frais de séjour et de logement à l’étranger ;
* La bourse de la Communauté du savoir est attribuée à hauteur de 500 CHF /mois pour un maximum de 2’000 CHF par stage, sous réserve des fonds disponibles ;

### Modalités de versement de la bourse

* Le versement de la bourse est conditionné au règlement interne de l'établissement d'accueil. Il est de la responsabilité du stagiaire de se renseigner sur les modalités de versement auprès du service concerné de l'établissement d'accueil.
* La bourse de la Communauté du savoir est cumulable avec d’autres bourses et gratifications de stage.

### Interruption de stage et conséquences sur la bourse de la Communauté du savoir

* Des congés et des autorisations d’absence sont possibles selon le règlement en vigueur au sein de l’établissement d’accueil. Il revient au stagiaire de se renseigner auprès du service compétent.
* En cas d’interruption du stage, le stagiaire informe l'établissement d'accueil selon le règlement interne en vigueur et la Communauté du savoir (à l'adresse courriel: [info@communautedusavoir.org](mailto:info@communautedusavoir.org)).
* Dans le cas d’une interruption justifiée (accident, maladie…) le stagiaire sera dans l'obligation de rembourser à l'établissement d'accueil les montants perçus couvrant la période non effectuée.
* Dans le cas d'une interruption injustifiée ou liée à une mesure disciplinaire, le stagiaire sera dans l’obligation de rembourser, à l'établissement d'accueil, l’intégralité de la bourse perçue.

### Fin de stage – Valorisation

* A l’issue du stage, le stagiaire reçoit une attestation de l’établissement d’accueil, selon le règlement en vigueur dans l’établissement. Il revient au stagiaire de se renseigner auprès du service compétent sur les modalités d’obtention de cette attestation et de s’assurer que l’attestation sera transmise à la Cds.
* La Communauté du savoir pourra solliciter le stagiaire pour valoriser son expérience de mobilité au sein du réseau franco-suisse dans le cadre de ses supports de communication. Le stagiaire a le droit de refuser toute citation nominative, en le notifiant par courriel à [info@communautedusavoir.org](mailto:info@communautedusavoir.org)